

Conseil communal de Lausanne

Autorisations d'achats pour l'exercice 2025

Rapport sur le préavis N° 2024/37

La Commission des finances a examiné le préavis N° 2024/37 lors de sa séance du 30 octobre 2024.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite des autorisations d'achats pour 2025, d'un montant total net de CHF 8'422'000, contre CHF 7'178'200 pour 2024 soit une augmentation de CHF 1'243'800.

Autorisations d'achats pour les véhicules, machines et matériels et frais d'installation des bornes de recharge (inclus dans total SIL)

Direction	Budget 2025	Part du total	Achat de remplacement	Nouvelles acquisitions	Budget 2024	Ecart B24-B25 en %
Total	10'367'000	100%	9'122'100	1'244'900	8'068'200	28%
CD	120'700	1%	97'500	23'200	-	-
SE	2'413'700	23%	1'434'400	979'300	1'214'700	99%
SCS	-	0%	-		226'400	-100%
LEA	862'500	8%	757'500	105'000	734'500	17%
EJQ	25'200	0%	15'000	10'200	192'900	-87%
FIM	4'623'800	45%	4'600'700	23'100	4'251'600	9%
SIL	2'321'100	22%	2'217'000	104'100	1'448'100	60%

Il est à relever que les dépenses effectives concernant ces achats figureront en augmentation des investissements au bilan. Les amortissements seront eux portés dans les comptes de fonctionnement respectifs.

Les montants non utilisés à la fin de l'exercice comptable ne sont pas reportés l'année suivante.

Le préavis donne un détail exhaustif de ces demandes d'achats sollicités par les Directions.

Grâce à l'utilisation du fonds CO₂, nous garantissons que toutes les dépenses engagées sont pleinement alignées avec nos objectifs de réduction des émissions de CO₂. Ce mécanisme de financement permet de couvrir les surcoûts pour véhicules électrique, ainsi que l'installation des bornes de recharge tout en assurant une contribution tangible à nos efforts de décarbonations.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte (unanimité moins 3 abstentions) les conclusions du préavis 2024/37 et propose au Conseil d'en faire de même.

M. Paulraj Kanthia, rapporteur

Lausanne, le 30 octobre 2024